PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2011 - 708 du 25 novembre 2011
portant nomination du directeur général de la monnaie et des relations financières avec l'extérieur

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2009-392 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu le décret n ° 2010-34 du 28 janvier 2010 portant organisation du ministère des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2010-562 du 3 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale de la monnaie et des relations financières avec l'extérieur ;

Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant la composition du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Roger GOSSAKI** est nommé directeur général de la monnaie et des relations financières avec l'extérieur.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Roger GOSSAKI**, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2011 - 708 Fait à Brazzaville, le 25 novembre 2011

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-